



Compte rendu CSAL du 02/02/2023

Ordre du jour :

1. Présentation des modalités d'organisation du travail durant la rénovation de la Cité Administrative
2. Questions diverses.

Les trois organisations représentatives du département ont lu une déclaration liminaire La nôtre est jointe à ce compte-rendu.

Point 1

La CGT, à la suite de sa déclaration liminaire, a déploré que cette réunion soit limitée à la seule période des travaux, et non pas sur le projet en lui-même et ses modalités, qui n'ont jamais été abordés dans une instance de dialogue social de la DDFIP.

Le directeur, comme souvent, s'est réfugié derrière le caractère inter-administrations de ce projet. Il a néanmoins proposé d'organiser par le biais de CSAL ou de formations spécialisées des réunions pour chacun des services avant leur installation définitive, nous donnant ainsi raison sur le caractère structurant (ou plutôt déstructurant de cette opération). Nous lui donnons acte de ce point d'accord, mais nous continuons à contester le « saucissonnage » des réunions en lieu et place d'un débat global.

Les fameux travaux commenceront donc en avril, avec un mois de retard sur le calendrier prévu. La CGT s'est étonnée du fait que la commission de sécurité n'était pas intervenue pour élaborer un plan de sécurité.

L'ISST, madame Ollivier (inspectrice santé et sécurité au travail), a précisé que les coordinateurs de travaux n'intervenaient qu'auprès des entreprises extérieures et a proposé d'établir un plan de prévention adapté à la période du chantier.

Des travaux de peinture sont également envisagés mais les organisations syndicales ont demandé que ceux-ci soient réalisés hors la présence des agents. La direction verra si cela est réalisable.

Le directeur a précisé qu'il n'y aurait pas de zones tampon à l'extérieur de la cité.

C'est le service du BIL qui s'est chargé de repérer les services potentiellement accueillants et le calibrage des services devant être accueillis en concertation avec chaque chef de service.

Un nettoyage des archives a été demandé aux services. Quant aux archives qui resteront dans les locaux initiaux, une possibilité d'accès sera accordée à un nombre limité d'agents et la fréquence sera précisée sous peu.

La salle de formation sera transférée à Orange puisque les bases écoles nécessitent des postes fixes.

Concernant la téléphonie, des portables seront fournis et un message d'information sur les postes fixes indiquera le numéro de portable à composer. Les standards téléphoniques pourront faire l'objet d'un renvoi d'appels.

Les personnes bénéficiant de postes aménagés seront installées dans les bureaux transitoires avec leur matériel adapté et la direction sera vigilante pour les cheminements.

Un planning devra être instauré pour les télétravailleurs afin d'organiser l'occupation des bureaux. Sur ce sujet, le protocole actuel sera assoupli avec des dérogations possibles pour trois jours de télétravail,

une grande latitude sera laissée aux chefs de services, en lien avec l'occupation des locaux. Le recours au travail en tiers lieu pourra être mis en place sur la base du volontariat et sur réservation... Pour ce faire, 2 postes seront proposés à Monteux, 15 postes à Orange et 12 postes à Carpentras. Par contre, les frais de déplacement ne seront pas pris en charge car, selon la direction, cette possibilité est offerte aux agents pour leur permettre de travailler au plus près de leur domicile. La CGT a demandé la prise en charge des frais de repas mais, là encore, la direction a indiqué que la délivrance de tickets restaurant ne serait pas possible car trop complexe. Éventuellement, pourrait être accordé le conventionnement sur le site de Carpentras.

Pour ce qui est des doubles-écrans, ce sera a minima avec étude au cas par cas et directement sur les bureaux.

Le Directeur a informé le délégué de l'impact des travaux sur les objectifs. Cela sera rappelé aux chefs de service afin qu'ils ne mettent pas de pression sur les agents. Nous serons vigilants sur ce point et saurons nous en souvenir au moment de l'évaluation pour la période de gestion correspondante.

Pendant les travaux, plusieurs box d'accueil du SIP d'Avignon seront condamnés pour être transformés en bureaux. Solidaires a signalé qu'il n'y avait plus de porte et a demandé la pose de film sur les parois vitrées.

La fermeture du Restaurant inter administratif est prévue pour mars-avril 2024 pour une période minimum de 6 mois. L'appel d'offre de prestataire est en cours pour la restauration (dépouillement prévu mars 2023), est comprise dans celui-ci la période des travaux. La possibilité de paniers repas, cantine roulante ou livraison de repas est à l'étude. La CGT a rappelé son exigence de fourniture de repas chauds et équilibrés. La direction s'est engagée à en tenir compte.

Pendant les travaux, les entreprises vont bénéficier de places neutralisées sur chaque bâtiment (environ 70 places), des places seront sanctuarisées pour les véhicules de service et pour les véhicules personnels utilisés pour le service (vérificateurs, huissiers), ainsi que quelques places pour les personnels qui font l'accueil. Il restera donc 70 places de parking pour tous les agents et toutes les administrations, ce sera donc premier arrivé, premier servi. Il y aurait 2 ou 3 places encore disponibles au parking de la gare et une dizaine à la préfecture. Quant à la question du parking après les travaux de « rénovation », le directeur a précisé que madame la préfète devait statuer le 10 février lors du prochain comité inter cité.

Pour ce qui concerne l'accueil mutualisé, celui-ci sera certainement mis en place en 2025, quid de l'accueil des services qui se fait sur rendez-vous dans la période ?

Suite à une question de la CGT sur l'impact de ces travaux sur les départs et arrivées de services de la cité, la direction nous a répondu que cela ne changerait rien quant à l'accueil de la trésorerie hospitalière Sud Vaucluse, ni pour l'implantation du futur service de gestion comptable d'Avignon. En revanche, le transfert du PCRП sur Cavaillon sera retardé de plusieurs mois et aura lieu début 2024 à cause des travaux de réfection du bâtiment (désamiantage). Mais les agents concernés devront participer au mouvement de mutation local du 1^{er} septembre 2023.

Quid des machines à café qui ont disparu de la cité administrative ? Les contrats étaient illégaux. Après les travaux, de nouvelles machines seront installées.

Le directeur nous a souvent renvoyé à l'arbitrage de madame la préfète, responsable de la gestion de la cité administrative.

VOTE : CONTRE à l'unanimité

Questions diverses

Cavaillon : plusieurs tranches de travaux :dépose de la climatisation, réfection de la toiture, installation de la pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques, désamiantage et installation du PCRP. Le CIO et quelques postes de l'inspection académique doivent intégrer les locaux au rez-de-chaussée sur une partie de l'accueil après le 1^{er} septembre 2023. Création d'un espace collaboratif.

Sur tous les sites « domaniaux », il y aura création de « tiers lieux » permanents pour pérenniser le travail à distance. Les aménagements de salles de convivialité, salle de cantine seront plus accueillants.

Apt : la prise à bail dans les locaux de l'ancien hôpital est en cours. Le déménagement aura lieu à la fin de l'été après câblage des locaux et aménagement de l'accueil.

Monteux : il fait froid dans certaines zones, les bains d'huile font sauter les fusibles. Et les agents ne peuvent pas encore utiliser le « nouvel » accès qui permettrait de condamner la porte qui laisse entrer le froid.

Action sociale : une nouvelle déléguée a pris ses fonctions au 1^{er} février, madame Stéphanie Hérodet.

Médecin de prévention : depuis le départ au 31/12/2022, la direction demande de contacter madame Caroline Courageux, assistante de prévention, qui orientera le cas échéant les collègues vers le médecin coordinateur à Marseille.

Fin du télétravail exceptionnel suite à la période Covid au 28 février. Les agents dits « fragiles » vont être rappelés dans les services et seront soumis aux règles de droit commun pour le télétravail éventuel.

La CGT a demandé un point sur les actions du fonds d'amélioration des conditions de vie au travail (communément appelé 3^{ème} enveloppe), la direction fera un compte-rendu lors de la reconvoction du CSAL prévue le 14/02. Mais la totalité de l'enveloppe a été consommée.

Pour la CGT, comme prévu, la « soi-disant » rénovation de la cité apportera énormément de désagréments aux agents pendant de longs mois. Au final, les agents se retrouveront plus nombreux dans des locaux plus exigus, avec des conditions de travail clairement dégradées, et avec moins de places de parking.

Vos représentants en CSAL :

Nathalie d'Avister-Porte

Henri Santucci

Frédéric Sottet